



Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable.



*Les océans du monde ... sont à la source des systèmes mondiaux qui rendent la Terre habitable par l'Homme. Notre eau de pluie, notre eau potable, notre météo, notre climat, nos côtes, une grande partie de notre nourriture, et même l'oxygène de l'air que nous respirons, sont fin de compte tous alimentés et régulés par la mer ».*

Nations Unies, 2015, <http://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/oceans/>

## objectifs

L'ODD 14 vise la préservation marine à travers une meilleure gestion des activités humaines et une réduction des nuisances qui en découlent. Cela se traduit notamment par des réglementations sur la pêche avec des plans de gestion durable des stocks de poisson, afin de permettre leur renouvellement et d'obtenir un rendement constant et optimal en fonction des caractéristiques biologiques. Simultanément, il s'agit de prévenir et réduire la pollution marine de tous types et d'améliorer la conservation des océans et de leurs ressources dans une optique d'exploitation durable. Enfin, il s'agit de permettre à tous de bénéficier des ressources marines (petits pêcheurs, petits Etats insulaires, pays les moins avancés, etc.).

## décryptage

L'ODD 14 préconise de mettre un terme à la surpêche, aux pratiques de pêche destructrices ainsi qu'à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée. Tout en rappelant cependant que « *l'octroi d'un traitement spécial et différencié efficace et approprié aux pays en développement et aux pays les moins avancés doit faire partie intégrante des négociations sur les subventions à la pêche menées dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce* ». D'une manière générale, il vise à privilégier la coopération scientifique (renforcer les capacités de recherche et le transfert de techniques marines) afin d'obtenir les meilleures informations possibles pour mettre en œuvre des mesures en faveur de la restauration des écosystèmes marins et de leur productivité.

Source :

Nations Unies, ODD 14, Faits et Chiffres sur la Vie aquatique (eau salée) dans le monde <http://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/oceans/> (consultation mai 2016)

Nations Unies, Assemblée Générale, Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 25 septembre 2015, *Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030*, p.26 <http://www.ipu.org/splz-f/unga16/2030-f.pdf> (consultation mai 2016)

## Comprendre les Enjeux

- Les océans couvrent les trois quarts de la surface de la Terre, contiennent **97% de son eau**, et représentent **99% de ses espaces de vie**.
- Les Océans contiennent près de **200 000 espèces** identifiées et absorbent près de **30% du CO2** produit par les humains.
- Les subventions à la pêche contribuent à la disparition de nombreuses espèces, générant une perte de **50 milliards de dollars par an** pour le secteur de la pêche maritime.
- **40% des océans du monde** sont fortement touchés par les activités humaines, y compris la pollution, l'épuisement des ressources halieutiques et la disparition des habitats côtiers.
- Plus de **trois milliards d'individus** dépendent de la biodiversité marine et côtière pour subvenir à leurs besoins.



Pêcheur en Birmanie - @ ENERGIES 2050



## En Union Européenne, une Stratégie pour le milieu marin

L'UE a mis en place une Stratégie pour le milieu marin, lancée par la Directive 2008/56/CE du Parlement européen et du Conseil du 17 juin 2008. Prenant en compte les nombreuses pressions que subit le milieu marin, des nuisances à la bonne santé de son écosystème, la Directive lance un programme cadre et des objectifs communs visant à la prévention, la protection et la conservation du milieu marin vis-à-vis des activités humaines nuisibles. L'objectif est de créer un « *bon état écologique* », défini comme ayant trait à « *la diversité et au dynamisme écologique des océans et des mers et à leur propreté, leur bon état sanitaire et leur productivité* ». Cette directive a servi de cadre pour de nombreuses évolutions, dont la mise en place de la Politique maritime intégrée de l'UE (qui vient en soutien de la mise en œuvre de la stratégie Europe 2020) et qui représente une politique d'avenir, très porteuse et d'immense envergure pour l'UE.

Région



Provence  
Alpes  
Côte d'Azur

## Ma Région PACA et l'ODD 14 :

Le littoral de la région est une richesse immense, qui lui confère un rayonnement mondial et une attractivité touristique considérable. Dans un objectif de protection et de préservation durable des ressources, un certain nombre de zones géographiques font l'objet d'une protection particulière. A titre d'exemple, La région comporte des parcs nationaux littoraux :

- Le Parc Naturel des Calanques créé par le décret 2012-507 du 18 avril 2012
- Le Parc Naturel de Port Cros par sa nouvelle délimitation par décret 2012-649 du 4 mai 2012.

Sources et liens utiles pour aller plus loin et s'engager :

Access to European Union law, *Stratégie pour le milieu marin*, <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=uriserv:l28164> (consultation mai 2016)

Journal Officiel de l'Union européenne, 17 juin 2008, DIRECTIVE 2008/56/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL établissant un cadre d'action communautaire dans le domaine de la politique pour le milieu marin (directive-cadre «stratégie pour le milieu marin»)

<http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=celex:32008L0056> (consultation mai 2016)

Commission Européenne, Affaires maritimes, Politique maritime intégrée, [http://ec.europa.eu/maritimeaffairs/policy/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/maritimeaffairs/policy/index_fr.htm) (consultation mai 2016)

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), Eau et biodiversité, Mer et littoral, *AIRES MARINES PROTEGEES (AMP)*, publication de 2013, [http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/amp\\_cle0ab9d6.pdf](http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/amp_cle0ab9d6.pdf) (consultation mai 2016), Pour la rubrique « Contact », voir : <http://paca-ur.cidff.info/contact/p-24> (consultation mai 2016)